Département du Pas-de-Calais

### SEVADEC

# Syndicat mixte pour l'Elimination et la VAlorisation des DEchets ménagers du Calaisis

·

Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	12

## Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 9 décembre à 10h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

Mesdames Evelyne CARON (suppléante de M. COUSIN), Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Marc BOUTROY, Yves ENGRAND, Claude KIDAD, Guillaume LOEUILLEUX, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Jean-Marie LOUCHEZ (suppléant de M. MAJEWICZ), Olivier PLANQUE.

#### **ETAIENT EXCUSES:**

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN (suppléé par Mme CARON), Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Olivier MAJEWICZ (suppléé par M. Jean-Marie LOUCHEZ), Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET, Antoine PERALDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Evelyne CARON

F8-12-2024: MARCHE DE LOCATION LONGUE DUREE D'ENGINS DE MANUTENTION AVEC CONTRAT D'ENTRETIEN DE TYPE « FULL SERVICE » - AVENANT N° 1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, par délibération en date du 21 décembre 2022, le Comité Syndical a décidé d'attribuer un marché concernant la location longue durée d'engins de manutention avec contrat d'entretien de type « full service » à la société Philippe T.P.

Depuis le redémarrage du Pôle de Valorisation des Emballages en juin 2023, les tonnages entrants ne cessent d'augmenter et sont passés de 14 810 tonnes en 2023 à plus de 18 000 tonnes en 2024 (tonnage prévisionnel).

Compte tenu du surcroît d'activité, les engins utilisés pour la manutention des balles conditionnées et issues des déchets triés, sont grandement sollicités.

Aussi, en cas de panne ou de dysfonctionnement de l'engin de type « Télétruck », et bien que le « full service » du marché de location prévoit le remplacement de l'engin sous 48 heures, l'activité du centre de tri ne permet plus une absence d'engin durant ce laps de temps.

En effet, les productions de balles ainsi que les enlèvements sont désormais quotidiens.

Accusé de réception en préfecture 062-256203936-20241209-F8-12-2024-DE Date de télétransmission : 10/12/2024 Date de réception préfecture : 10/12/2024 Par conséquent, il est devenu nécessaire de disposer, en zone d'expédition, d'un deuxième engin « mulet » pour la manipulation des balles afin de pouvoir effectuer les chargements des camions.

Pour cela, il est nécessaire de conclure un avenant au marché de location longue durée d'engins de manutention.

Le montant de la location du deuxième engin s'élève à 1 500,00 € H.T. par mois (à compter de la date de livraison de l'engin) à raison de 500 heures de fonctionnement par an.

Par ailleurs et concernant le premier engin, le loyer mensuel passera de 2 059,00 € H.T. à 3 150,00 € H.T. pour 1 000 heures supplémentaires de fonctionnement par an à compter du 1er décembre 2024.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 2 décembre 2024, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant au marché avec la société PHILIPPE T.P.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

Pour Copie Conforme.

Le Président.